

## Église : demande de subvention pour une étude sur les retables

### Le rapporteur informe,

⇒ que l'état sanitaire de trois retables de l'église nécessite des travaux de restauration. En vue de la réalisation de ces travaux, une étude préalable est nécessaire.

⇒ que l'entreprise Ateliers Coreum a été retenue pour un montant de 8 210 € HT.

⇒ que cette étude peut être subventionnée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 50% de la dépense hors taxes.

Il est proposé que le financement de cette opération soit assuré de la manière suivante :

- Subvention de la DRAC (50%) : 4 105 € HT
- Part communale : 4 105 € HT

Soit 8 210 € HT.

**Considérant** l'avis favorable émis par la commission « voirie, transport et bâtiments », lors de sa réunion du 6 décembre 2011 ;

### le conseil municipal, après en avoir délibéré,

#### **ADOpte :**

les modalités de financement définies ci-dessus ;

#### **SOLLICITE :**

auprès de la DRAC la subvention, correspondant à 50 % du coût prévisionnel des travaux hors taxes, soit 4105.00 € HT ;

#### **AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

#### **VOTE : à l'unanimité**